

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Alain Patry  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Conrad Hubert  
                         M. Roger Pilon

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2016-RAG-5491      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1      Adoption du rapport d'activités pour le SCRI pour l'an 4 (2015)
- 6.2      Adoption des statistiques de prévention
- 6.3      Lettre de la MMQ (ristourne)
- 6.4      Résolution pour appel d'offres bibliothèque
- 6.5      Patinoire et heures des employés

Adoptée.

#### 2016-RAG-5492      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2016-RAG-5493      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 22 897.85 \$ et la liste des comptes payés au montant de 95 442.46 \$ telle que présentée.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 1<sup>er</sup> février 2016 au montant de 108 923.82 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1<sup>er</sup> février 2016**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 74 974.44 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 560.82 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 31 janvier 2016.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour janvier 2016.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport des permis émis**

La directrice mentionne qu'aucun permis n'a été émis en janvier 2016.

2016-RAG-5494

#### **DÉPENSES PRÉVUES AU TECQ 2014-2018 POUR L'ANNÉE 2016**

La directrice mentionne au conseil qu'elle aurait dû inclure au budget 2016 le revenu et la dépense qui ont été prévues au TECQ pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de confirmer par cette résolution qu'une dépense de 179 000 \$ a été prévue au TECQ 2014-2018 pour l'année 2016 et que cette dépense sera remboursé par le Gouvernement du Québec avec le TECQ 2014-2018.

Adoptée.

2016-RAG-5495

#### **PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 67.9 % dans l'Outaouais; l'un des plus faible au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage.
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang).
- Les taxes et impôts perçus en moins.
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé.

CONSIDÉRANT QU'il en coûte moins cher d'agir en prévention ; entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires.

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de la relève et de main-d'œuvre qualifiée.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu :

- De déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire (JPS) et de s'inscrire comme partenaire;
- D'appuyer la Table éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

- De déclarer la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité de développement du territoire.
- De faire parvenir copie de cette résolution à la TÉO au 34, rue Binet à Gatineau, J8Y 2T4 ou par courriel à info@tableeducationoutaouais.com

Adoptée.

2016-RAG-5496

**DEMANDE D'ENTENTE LIMITROPHE AVEC MONTCERF-LYTTON**

ATTENDU QUE pour être conforme au schéma de couverture de risque en incendie, la municipalité doit signer des ententes avec les municipalités limitrophes;

ATTENDU QUE les municipalités limitrophes qui ont un service d'incendie sont Montcerf-Lytton et Grand-Remous;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de demander au conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton si celui-ci est intéressé à rencontrer le conseil de Bois-Franc afin de négocier une entente limitrophe avec celle-ci.

Adoptée.

2016-RAG-5497

**DOSSIER BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire Mme Marenger est en arrêt de travail depuis août 2014;

CONSIDÉRANT QUE d'ici peu, il y aura beaucoup de changement pour la bibliothèque et que la municipalité doit savoir si un retour est prévu sous peu ou si les responsabilités de ce changement seront remises à la personne remplaçante;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marenger est en arrêt de travail depuis maintenant 17 mois;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu que la directrice générale contacte la FQM pour prendre de l'information sur la façon de fonctionner et de connaître les prochaines étapes pour l'avancement de ce dossier.

Adoptée.

2016-RAG-5498

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'ALBATROS VG**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière d'Albatros VG;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau accompagnent les personnes en fin de vie à l'hôpital, au foyer ou à domicile, sur tout le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin qu'ils puissent continuer leur beau travail.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2016-RAG-5499

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 189 – ADHÉSION À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Bois-Franc désire obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 9.1 de l'Entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour, une municipalité peut adhérer à cette entente aux conditions qui y sont mentionnées;

**ATTENDU QUE** la municipalité accepte par règlement les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe au présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu qu'il soit statué et ordonné par règlement 189 du Conseil de la municipalité de Bois-Franc et il est par le présent règlement statué et ordonné comme suit :

#### **ARTICLE 1**

La municipalité de Bois-Franc adhère à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente et à l'annexe jointe au présent règlement. Une copie de cette entente est aussi annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

#### **ARTICLE 2**

La mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux conditions qui y sont mentionnées.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **ANNEXE « A »**

Annexe relative aux conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

## **ARTICLE 1**

La municipalité de Bois-Franc accepte de verser, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Appui à la municipalité de Kazabazua (contrôle animalier)**

La directrice présente au conseil une résolution envoyée par la municipalité de Kazabazua qui demande d'étudier le dossier d'un projet de contrôle animalier au niveau régional. Comme les coûts de ces services sont très élevés pour le peu de demande que nous avons (1 chien en 5 ans), le conseil ne désire pas appuyer cette demande pour l'instant.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **UMQ - Élection des caucus régionaux de l'UMQ mandat 2016-2018**

La directrice présente au conseil un avis d'élection reçu de l'UMQ concernant le Caucus de la région 07 - Outaouais. Aucun des conseillers n'est intéressés à déposer sa candidature pour ce poste d'administrateur.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Statistiques de la bibliothèque**

La directrice présente au conseil les statistiques remises par la bibliothécaire Angèle Lacaille. Un total de 73 visites pour le mois de décembre 2015 et 53 visites pour le mois de janvier 2016.

2016-RAG-5500

## **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR LE SCRSI**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2015 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2015 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2016-RAG-5501

### **ADOPTION DES STATISTIQUES DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE suite aux visites de vérification des avertisseurs de fumée et de prévention, un rapport a été complété par la directrice générale Annie Pelletier qu'elle a complétée avec les données remises par le préventionniste M. Sylvain Pepin qui a engagé pour effectuer ces visites;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport des statistiques de prévention de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2015 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Lettre de la MMQ (ristourne)**

La directrice présente au conseil une lettre qui confirme que la municipalité de Bois-Franc recevra en 2016 une ristourne de la MMQ au montant de 1 325 \$ pour l'année 2015.

2016-RAG-5502

### **APPEL D'OFFRES POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le déménagement de la bibliothèque au 468 Route 105 a été prévu dans le TECQ 2014-2018 pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux effectués dans le cadre du TECQ doivent faire l'objet d'un appel d'offres si la dépense prévue excède 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour la rénovation du local où sera déménagé la bibliothèque et d'envoyer cette invitation à Luc Montreuil, Frank Bouchard, MAMIE Construction, Construction Langevin, Rénovation Daniel Beaudoin, Willard Holmes Construction et Sébastien Renaud.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Patinoire et heures des employés**

Les conseillers mentionnent à la directrice générale qu'à l'avenir, les employés doivent inscrire leur heures à l'aide du « punch » et non à la main afin d'être certain des heures de départ réelles. Ils

mentionnent aussi à la directrice qu'ils ne doivent pas allumer les lumières de la patinoire avant qu'il fasse noir puisque celles-ci sont dispendieuses en électricité. De plus, lors de la surveillance de la patinoire, les employés passent trop de temps en bas et il est arrivé que des utilisateurs de la patinoire attendent l'ouverture alors que le responsable était au bureau municipal sans avoir ouvert la cabane de la patinoire. Les conseillers demandent à la directrice d'avertir les employés sur ces sujets et de mentionner que l'ordinateur ne doit pas être utilisé constamment sur les heures de travail, mais seulement sur les temps de pause.

2016-RAG-5503

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale